



DIRECTIVES SUR LA SOLIDARITÉ ET MISSION (SOMI) CADRE CONGREGATIONNEL CMF DE SOMI

Approuvé par le Gouvernement Général, le 31 octobre 2024

TABLE DE MATIERES

[I] Les Fondements de la Solidarité et Mission (SOMI).

SOMI est un appel de Dieu à tous les chrétiens.

SOMI est une expérience profondément enracinée dans l'esprit de saint Antoine-Marie Claret.

SOMI est une manière de vivre et une invitation à une croissance continue.

SOMI sert de mécanisme d'animation et d'articulation.

SOMI est une expérience partagée par des millions d'hommes et de femmes.

SOMI représente un engagement envers diverses réalités et situations.

SOMI exprime des valeurs qui font partie intégrante de toutes les actions clarétaïnes.

[II] Comment la SOMI est-elle organisée au niveau général de la Congrégation ?

[III] La Solidarité et Mission (SOMI) dans la Congrégation

Au niveau général

L'équipe générale SOMI

Le Conseil général SOMI

Au niveau des Conférences

Les Commissions SOMI au niveau des Conférences

Les coordinateurs SOMI des Conférences

Les rencontres et assemblées de SOMI dans les Conférences

Au niveau des Organismes majeurs (Provinces & Délégations)

La SOMI dans les Organismes majeurs

Les coordinateurs SOMI au niveau des Organismes majeurs

Les Conseils consultatifs SOMI des Organismes majeurs

ABRÉVIATIONS

Ce texte a été initialement rédigé en anglais et a depuis été traduit dans d'autres langues. Veuillez excuser les erreurs qui pourraient y être trouvées.

DIRECTIVES SUR LA SOLIDARITÉ ET MISSION (SOMI)

"Solidarité et Mission (SOMI) est le visage clarétain de la compassion et de l'engagement en faveur des plus démunis de nos frères et sœurs sur la planète et envers toute la Création."¹

[1] Le Christ ressuscité a envoyé ses disciples prêcher l'Évangile en tout temps et en tout lieu (Mt 28, 19-20). Nous, Missionnaires Clarétains, avons reçu le don de suivre le Christ dans une communion de vie et sommes appelés à aller dans le monde entier pour proclamer la Bonne Nouvelle à toute créature (Cf. CC 4). Évangéliser, c'est rendre présent le Royaume de Dieu (Son projet d'amour pour l'humanité et la Création) dans notre monde. Cette mission comporte une dimension sociale, qui ne peut être reniée sans défigurer l'annonce de l'Évangile (cf. EG 176, 182). Pour l'Église catholique, l'action en faveur de la justice et la participation à la transformation du monde sont essentielles à la proclamation de l'Évangile.²

[2] La dimension sociale de l'évangélisation est étroitement liée à notre vie et à notre mission (cf. QC 21). Bien que la Congrégation n'ait adopté l'expression « Solidarité et Mission » (SOMI) qu'il y a une dizaine d'années, ce n'est pas quelque chose de nouveau dans le charisme clarétain (cf. infra, n. 13). Les Chapitres Généraux suivant le Concile Vatican II ont souvent fait référence à ces questions.³

[3] La SOMI est « une manière de coordonner les ministères sociaux et leurs structures de soutien »⁴ promue par la Congrégation pour animer et organiser efficacement ses initiatives en faveur du développement humain intégral et de la transformation du monde selon le plan de Dieu. Cela inclut son engagement en faveur de la Justice, de la Paix et de l'Intégrité de la Création (JPIC), les Procures de Missions, diverses institutions (groupes, fondations, ONG...) et la présence de la Congrégation aux Nations Unies, tous œuvrant ensemble pour promouvoir le développement humain intégral.

¹ VATTAMATTAM, MATHEW CMF (2023) *Message à la IV Assemblée continentale de SOMI MICLA*.

² Cf. SYNODE DES EVÊQUES (1971). *La justice dans le Monde*, 6.

³ Par exemple, le Chapitre Général de 2003 affirme que « l'engagement envers la Justice, la Paix et l'Intégrité de la Création n'est pas pour nous un conseil laissé à notre discrétion. Il est plutôt un devoir et aussi un droit fondamental de tout croyant qui nous oblige de manière spécifique en tant que religieux et ministres ordonnés » (PQAV 13). Le Chapitre Général de 1997 avait fait référence à ces questions à plusieurs reprises : cf. EMP 33, 34, 42-44, 50. Les Chapitres précédents en avaient parlé dans le cadre de la réflexion que l'Église Catholique menait à chaque moment.

⁴ Cf. VATTAMATTAM, MATHEW CMF (2024) *Message à l'assemblée de MICLA*, 4.5.

[4] Lorsque nous parlons de SOMI, nous ne nous référons pas seulement à un domaine spécifique de notre apostolat ou à des activités particulières menées par un Organisme Majeur. Parler de SOMI, c'est parler de spiritualité, de formation, d'économie et de vie fraternelle. C'est se référer à des valeurs qui imprègnent tout ce que nous, Missionnaires Clarétains, vivons et faisons (cf. QC 21). C'est pourquoi nous pouvons parler de la SOMI comme une question transversale ou un axe appelé à être une réalité pertinente et à disposer d'une structure claire et efficace dans chaque Organisme Majeur Clarétain (cf. *infra*, nn. 66-81).

[I] LES FONDEMENTS DE LA SOLIDARITÉ ET MISSION (SOMI)

[5] En cherchant à éclairer la vie de la Congrégation, le Chapitre Général de 2015 nous a rappelé que « nous sommes Missionnaires » et a ouvert la Déclaration Capitulaire en décrivant notre vocation. Cela souligne que la Mission est un don de l'Esprit et qu'elle est au centre de notre identité la plus fondamentale (cf. MS 1-4). Vivre la Mission est la raison principale de notre existence en tant que Congrégation. Cette Mission assure que « Dieu le Père soit connu, aimé, servi et loué par tous, et que le Royaume - Son projet d'amour pour l'humanité et la Création - se réalise pleinement ».

[6] Ces deux éléments – celui qui se réfère à Dieu et celui qui se réfère au projet de Dieu pour la Création – ne peuvent être séparés (cf. Mt 22, 34-40 ; 1 Jn 4, 20). Ainsi, l'Eglise souligne « jusqu'à quel point sont inséparables la préoccupation pour la nature, la justice envers les pauvres, l'engagement pour la société et la paix intérieure » (LS 10 ; cf. EG 88). On ne peut pas être un véritable Clarétain en agissant comme si les pauvres n'existaient pas. Comme le précise *Missionari Sumus*, « on ne peut être clarétain non plus sans dénoncer les structures d'injustice, sans lutter contre le système qui les perpétue, et sans proposer des alternatives » (MS 49)⁵.

[7] Pour nous, Clarétains, appelés à « chercher ardemment la gloire de Dieu » (CC 159), ces paroles du pape François prennent une valeur particulière : « Celui qui veut vraiment rendre gloire à Dieu par sa vie, celui qui désire réellement se sanctifier pour que son existence glorifie le Saint, est appelé à se consacrer, à s'employer, et à s'évertuer à essayer de vivre les œuvres de miséricorde » (GE 107). Cette même exhortation apostolique souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'accomplir quelques bonnes œuvres, mais de se battre pour un changement social authentique (cf. GE 99). Cette transformation « implique autant la coopération pour résoudre les causes structurelles de la pauvreté et promouvoir le développement intégral des pauvres, que

⁵ « Le monde ne peut pas continuer sur la voie qu'il emprunte actuellement. Si, de nos jours, un chrétien détourne son regard des besoins des plus pauvres parmi les pauvres, il n'est en réalité pas un chrétien ! (...) En fait, cette doctrine sociale ne provient d'aucun pape ni d'aucun théologien. Elle provient de Jésus lui-même. Jésus est l'Enseignement social de Dieu » [FRANÇOIS (2016) *DOCAT, Que faire ? La doctrine sociale de l'Eglise*].

les gestes simples et quotidiens de solidarité devant les misères très concrètes que nous rencontrons » (EG 188).

[8] En soutenant les convictions chrétiennes les plus profondes (cf. Mt 25 ; Lc 10, 25-37), le Chapitre Général de 2015 a affirmé que nous, Missionnaires Clarétains, sommes appelés à témoigner par nos vies « de la primauté absolue de Dieu et de son Règne, de la préférence divine pour les pauvres, les faibles et les appauvris et pour la valeur sacrée des droits de l'homme, de la création et de la vie » (MS 3).

[9] En 2021, le 26^e Chapitre Général a réaffirmé cette vision en discernant le Rêve de Dieu pour la Congrégation : « Nous rêvons d'une Congrégation engagée dans la fraternité universelle (*Fratelli tutti*), la justice, la paix et le soin de la maison commune (*Laudato si'*). Dans un esprit de synodalité, nous collaborons avec des personnes de différentes cultures, ethnies et religions pour la transformation du monde selon le plan de Dieu (cf. CC 46) » (cf. QC 43, 79).

SOMI est un appel de Dieu à tous les chrétiens

[10] Cette « option divine pour les pauvres » est clairement visible dans la vie de Jésus, dans sa proclamation de l'Évangile ainsi que dans les premières communautés chrétiennes et les enseignements des Pères de l'Église. Saint Jean Chrysostome nous rappelle ne pas honorer le Christ dans le temple tout en le négligeant à l'extérieur, où il souffre du froid ou du dénuement. Cette option préférentielle, mise en évidence dans nos Constitutions (nn. 3, 24, 26), est maintes fois soulignée dans la doctrine sociale de l'Église.

[11] Cette préférence doit entraîner des conséquences dans la vie de tous les chrétiens (cf. EG 198), et pas seulement de ceux qui peuvent se sentir plus enclins à l'accueillir. Personne ne peut se considérer exempté de la préoccupation pour les pauvres et la justice sociale, ni prétendre que son mode de vie exige de se concentrer sur d'autres domaines (cf. EG 201). « Nous devons toujours manifester ce signe : l'option pour les derniers, pour ceux que la société rejette et met de côté » (EG 195).

[12] La Congrégation a exprimé cette conviction à travers le concept de « Solidarité et Mission » (SOMI). Appelés à proclamer la Parole de Dieu, nous sommes également appelés à collaborer, par nos vies et nos actions, à la réalisation du projet de Dieu pour l'humanité et la Création: la fraternité universelle, la justice, la paix et le soin de la maison commune (cf. QC 79). C'est pourquoi nos Supérieurs Généraux ont décrit la SOMI comme l'expression clarétaine de la compassion, ou comme une tente pour abriter et guérir les blessures de l'Humanité et de la Création.⁶

⁶ Cf. VATTAMATTAM, MATHEW CMF (2023) *Notre voyage missionnaire sur le chemin synodal* (Lettre circulaire) (25.03); ID. (2023) *Message à la IV Assemblée Continentale de SOMI MICLA*.

SOMI est une expérience profondément enracinée dans l'esprit de saint Antoine-Marie Claret

[13] Saint Antoine-Marie Claret était un homme mû par le feu de l'amour de Dieu, qui cherchait à garantir que ses frères et sœurs, en particulier les plus pauvres, puissent jouir d'une vie digne et joyeuse, comme Dieu l'a voulu⁷. Allant au-delà de la mentalité de nombreux membres de l'Église et de la société de son époque, Claret a promu des actions nouvelles visant à transformer le monde et à améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes. L'histoire témoigne de sa profonde préoccupation pour les pauvres et des diverses initiatives qu'il a encouragées dans les domaines de l'éducation, du travail, des soins aux malades, de la gestion de la terre et du respect de la dignité humaine⁸. Bien que son engagement envers ces causes soit particulièrement évident pendant ses années au Cuba, il est resté une réalité centrale tout au long de sa vie.

SOMI est une manière de vivre et une invitation à une croissance continue

[14] En 2021, le Chapitre Général a noté que « nous devons nous convaincre que les questions de Solidarité et Mission ont beaucoup à voir avec notre vie et notre mission » et a souligné que « nous devons parcourir les routes d'Emmaüs (Lc 24, 13-35) et de Jéricho (Lc 10, 25-37) afin de grandir dans l'enthousiasme et la compassion » (QC 21).

[15] Fidèle à son rêve, la Congrégation a proposé qu'à l'horizon 2027, la lutte pour la justice, la construction de la paix et le souci du bien commun deviendront des caractéristiques de notre spiritualité, de notre formation et de notre mission (Cf. QC 80).

SOMI est un mécanisme d'animation et d'articulation

[16] En 2014, près de quarante représentants de nombreux Organismes de la Congrégation se sont réunis à Vic pour discerner ensemble certaines caractéristiques clés du travail missionnaire clarétain en faveur de la Justice, de la Paix et de l'Intégrité de la Création (JPIC) et de la Solidarité. Ils ont proposé l'établissement d'un nouveau

⁷ Claret a très bien compris l'affirmation du Pape François : « nous ne sommes pas au monde pour survivre, mais pour qu'une vie digne et heureuse soit permise à chacun ». [FRANÇOIS (2022) *Message pour la 6^{ème} Journée Mondiale des Pauvres*, 8].

⁸ Cf. PALACIOS, JESÚS MARÍA, CMF (2010) 'La acción social de San Antonio María Claret', *Studia Claretiana* 25, 9-59; SÁNCHEZ MIRANDA, CARLOS E. CMF (2014) 'La promoción de la justicia, la paz y la integridad de la creación en la acción misionera de san Antonio María Claret como arzobispo de Santiago de Cuba', *Taller sobre JPIC & solidaridad*, Vic; SÁNCHEZ MIRANDA, CARLOS E. CMF (2018) 'Claret, evangelizador de las periferias de su tiempo', *Studia Claretiana* 34 (2019) 75-103.

mécanisme d'animation et de coordination : Solidarité et Mission (SOMI)⁹. Un an plus tard, à la suite du Chapitre Général de 2015, le Gouvernement Général a décidé de renforcer la structure de SOMI.

[17] À cette époque, l'Église n'avait pas encore établi le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral, créé en 2016 pour mieux coordonner les activités de divers conseils pontificaux et institutions, tels que Justice et Paix et Caritas Internationalis.

[18] En promouvant la SOMI, la Congrégation vise à animer, articuler et coordonner les initiatives pour maximiser l'impact de l'engagement clarétain dans la transformation du monde, mieux servir ceux qui sont dans le besoin ainsi que la Terre-Mère, et faciliter l'échange d'informations et de ressources.

SOMI est une expérience partagée par des millions d'hommes et de femmes

[19] Notre participation à la Mission nous lie à tous les disciples de Jésus, et avec des millions d'hommes et de femmes de bonne volonté engagés dans la transformation du monde selon le projet de Dieu (cf. MS 3.6). La vie de la Congrégation sur les cinq continents est riche en exemples de cet engagement. Solidarité et Mission est un espace privilégié où nous pouvons vivre, à tous les niveaux, la synodalité et la mission partagée à laquelle nous sommes appelés à contribuer (cf. QC 43).

SOMI représente un engagement envers diverses réalités et situations

[20] Le projet de Dieu pour la Création, tel qu'enseigné par l'Église en parlant du développement humain intégral, englobe de nombreuses questions liées à la prise en charge de la maison commune, à la dignité humaine et aux droits humains: la santé, l'éducation, la justice et la paix, l'économie et le travail; le soin intégral de la Création, de l'environnement et de la biodiversité; les migrations et les urgences humanitaires; la prévention et la transformation des conflits; la lutte contre la faim et la pauvreté ainsi que l'élimination de leurs causes; le rejet de la violence, de la peine de mort et de toute forme d'abus contre la vie¹⁰; l'égalité des sexes; les soins aux malades et aux personnes ayant des besoins spécifiques; la promotion de modèles de santé et de développement justes et équitables; la bonne gouvernance et les initiatives contre la

⁹ Au cours des années précédentes, P. Josep Maria Abella CMF, Superior General, avait déjà insisté dans ses écrits à la Congrégation sur la promotion des thèmes de Justice et Solidarité ainsi que sur les avantages de mieux coordonner les actions et les présences. Cf. (2006) *Témoins et Messagers du Dieu de la Vie*; (2012) *Missionnaires* (Lettre circulaire).

¹⁰ Dans sa Déclaration *Dignitas Infinita. Sur la dignité humaine* (2024), Le Dicastère pour la Doctrine de la Foi rappelle « certaines violations concrètes et graves » de la dignité humaine qui ont lieu dans le monde contemporain : cf. nn. 33-62.

corruption; ainsi que le soutien aux migrants, réfugiés, déplacés, peuples autochtones et minorités marginalisées ou persécutées.

[21] Comme l'enseigne le Concile Vatican II, « il n'y a rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans les cœurs des disciples du Christ » (GS 1). L'appel à coordonner l'engagement des communautés clarétaines envers le développement humain intégral¹¹ à travers la SOMI n'a pas pour but de limiter ou de contrôler ces efforts, mais plutôt d'amplifier leur efficacité transformatrice et de réaliser un impact ecclésial et social plus significatif.

[22] Malheureusement, des millions de femmes sont encore loin de voir leur dignité et leurs droits reconnus comme Dieu l'a voulu dans son projet de Création. En tant que disciples de Jésus, nous sommes appelés à nous joindre à ceux qui croient que « les femmes ont exactement la même dignité et les mêmes droits que les hommes » (FT 23) et à travailler pour leurs droits (cf. QC 80).

SOMI exprime des valeurs qui font partie intégrante de toutes les actions clarétaines

[23] Éclairée par la Parole de Dieu, les enseignements de l'Église et la réflexion de la Congrégation (cf. GPF 118, 481), la SOMI nous invite à:

[i] Proclamer que l'Évangile de l'amour de Dieu pour l'humanité, l'Évangile de la dignité de la personne et l'Évangile de la vie forment un seul et unique Évangile, au cœur du message de Jésus (cf. EV 1-2).

[ii] Analyser de manière critique le monde qui nous entoure et nous engager particulièrement auprès des pauvres, des marginalisés et des communautés exclues pour développer avec eux des réponses créatives et engagées.

[iii] Promouvoir le soin et la protection de la Création et de la biodiversité en adoptant des pratiques durables, en sensibilisant, en favorisant la conversion écologique, en plaidant pour la justice climatique et en modifiant radicalement les modes de vie.

[iv] Nourrir une culture de paix grâce au dialogue interculturel, interreligieux et œcuménique, en cultivant la solidarité mondiale et la justice pour tous. Mettre l'accent sur la résolution et la transformation des conflits, la construction de la paix, la réconciliation et la restauration des droits des victimes.

[v] Accompagner les individus, groupes marginalisés et communautés afin qu'ils deviennent les acteurs de leurs propres processus de dignité, d'autodétermination, de développement et de libération.

¹¹ En parlant du développement, S. Paul VI a affirmé que « pour être authentique, il doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme » [(1967) *Populorum progressio*, 14].

[vi] Articuler des processus de transformation personnelle et collective qui promeuvent les cultures et identités locales, permettant aux peuples de devenir agents de leur propre destin.

[vii] Encourager une large participation aux causes de SOMI, avec un accent particulier sur la promotion du volontariat.

[viii] Promouvoir et établir des associations ou fondations dans les structures de la Congrégation pour la JPIC ou le développement, en créant des réseaux tout en évitant les revendications de protagonisme.

[ix] Dénoncer et résister aux politiques et systèmes oppressifs qui produisent la pauvreté, l'inégalité, la violence et la destruction environnementale, tout en plaidant pour une société juste.

[x] Confronter les discours d'intolérance, de xénophobie et d'aporophobie (haine des pauvres), et défier les récits qui mènent à l'indifférence, à la méritocratie et à l'individualisme.

[xi] Fournir des ressources et des opportunités pour la formation initiale et continue des Clarétains, des volontaires et des laïcs en général.

[xii] Travailler en réseau au niveau clarétain ainsi qu'avec d'autres religieux et d'autres organisations afin de rejoindre les efforts globaux visant à construire une société conforme au projet de Dieu.

[24] Il est généralement préférable d'encourager des projets liés à des processus véritablement transformateurs plutôt que de se concentrer sur des interventions spécifiques répondant à des besoins particuliers. L'Église nous invite à « promouvoir des processus constamment renouvelés. Le temps ne trahit jamais lorsque nous sommes conscients que le chemin ne commence ni ne se termine avec nous »¹².

[II]

COMMENT LA SOMI EST-ELLE ORGANISÉE AU NIVEAU GÉNÉRALE DE LA CONGRÉGATION ?

[25] Dans la SOMI, comme dans de nombreuses autres dimensions de la vie clarétaine, la Congrégation fonctionne à divers niveaux : général, provincial, local, etc. Tout en respectant le principe d'une approche commune mais différenciée, la Solidarité et Mission n'est pas organisée partout de la même manière. Cependant, la

¹² FRANÇOIS (2024) *Discours aux participants à la rencontre Mondiale de Mouvements Populaires*, Rome, 20.09. Cf. EG 223.

SOMI est appelée à être une réalité pertinente avec une structure claire et efficace dans chaque Organisme Majeur clarétain (cf. QC 80-81).

[26] Tout comme la mission partagée - « notre manière normale de mission » (Dir 114) - doit être présente dans chaque ministère clarétain, les valeurs de Solidarité et Mission impliquent des attitudes apostoliques constantes qui doivent orienter et articuler tous les aspects de notre vie et de notre action (cf. Dir 110). Ainsi, la SOMI sert d'axe transversal de notre vie missionnaire (cf. QC 21 ; 79-86).

[27] La Congrégation anime la SOMI à travers le Secrétariat Général pour la Justice, la Paix et l'Intégrité de la Création (JPIC), la Procure Générale de Missions et une équipe de missionnaires qui, au nom de *Proclade Internazionale*¹³, représentent la Congrégation auprès des Nations Unies. Bien qu'abordant les questions sous des perspectives différentes, ces trois organes partagent le même objectif : enrichir l'expérience congrégationnelle de la SOMI et s'efforcent quotidiennement de collaborer davantage. Ils sont coordonnés par le Préfet Général d'Apostolat, qui reste en contact fréquent avec le Supérieur Général, le Gouvernement Général et les Préfets d'Apostolat des Organismes Majeurs.

[28] **Le Secrétariat Général pour la Justice, la Paix et l'Intégrité de la Création (JPIC)** assiste les Organismes Majeurs pour que le travail d'évangélisation soit à la fois prophétique et libérateur, en particulier du point de vue des pauvres et des nécessiteux (cf. Dir 113). Il rapproche la Doctrine Sociale de l'Église de la Congrégation et promeut l'engagement pour la justice, la paix, la réconciliation, la dignité humaine et les droits de l'homme. Comme le Pape nous y a encouragés, les Clarétains ne peuvent se contenter d'observer à distance les drames de l'humanité et de la planète. Au contraire, nous nous sentons appelés à plaider pour ces causes, à élever nos voix pour dénoncer tout ce qui menace la vie (cf. QC 83)¹⁴.

[29] En étroite coordination avec les Clarétains à l'ONU, le Secrétariat de JPIC promeut les Objectifs de Développement Durable (ODD) et sensibilise sur l'impact public de nos actions, paroles et silences. De plus, en collaboration avec la Procure Générale de Missions, il soutient des projets de développement intégral et favorise une collaboration entre le Nord et le Sud Global pour autonomiser les zones les plus marginalisées et celles touchées par la triple crise planétaire.

[30] À l'instar de nombreuses institutions sociales et de l'Église elle-même, les Clarétains reconnaissent de plus en plus l'importance de prendre soin de la Création et de traiter méticuleusement les problèmes environnementaux¹⁵. Le Secrétariat de

¹³ Cf. *infra*, n. 35.

¹⁴ Comme S. Jean-Paul II l'a clairement affirmé, les disciples de Christ ne sont pas appelés que pour proclamer mais aussi pour dénoncer les maux et les injustices. [cf. (1987) *Sollicitudo rei socialis*, 41]

¹⁵ Le Chapitre Général de 2009 a parlé de la « sauvegarde de la Création » (HBC, 2); le Chapitre de 2015 du « cri de la Mère Terre » (MS 6-8); celui de 2021 du « changement climatique » et « le soin de la maison commune » (QC 12, 31, 79). Les trois chapitres généraux invitaient à la conversion écologique ainsi qu'à une transformation profonde de notre style de vie et de notre spiritualité (HBC 2; MS 65-67; QC 79-86).

Justice et Paix, créé en 1978, a ensuite intégré la dimension écologique pour devenir JPIC. En lien avec l'accent mis par la Doctrine Sociale de l'Église, la SOMI s'est progressivement concentrée sur l'écologie intégrale et promeut les objectifs de *Laudato Si*. Alors que notre Sœur, la Terre Nourricière, crie (LS 246), toute pratique d'exploitation destructrice doit être dénoncée (cf. QC 80).

[31] **La Procure Générale de Missions**, telle que décrite dans le Directoire des Missionnaires Clarétains (n. 123) et renforcée en 1995, joue un rôle crucial en recherchant et générant des fonds ainsi qu'en promouvant des projets qui soutiennent l'évangélisation et le développement humain intégral. Elle est également chargée de favoriser la sensibilisation missionnaire, de promouvoir le volontariat, de diffuser des connaissances sur les Missions et d'encourager la prière pour leur succès.

[32] En collaboration étroite avec *Proclade Internazionale* (FPI), la Procure Générale de Missions (PGM) s'efforce d'améliorer la qualité des projets préparés par les Organismes Majeurs, en offrant des conseils aux responsables et en recherchant des sources de financement clarétaines ou externes. La Procure Générale de Missions maintient un contact régulier avec les Organismes et révisé fréquemment les *Lignes Directrices pour la préparation des propositions de projets*. Elle propose également des initiatives de formation fréquentes sur la gestion des projets¹⁶.

[33] De nombreuses Procures de Missions des Organismes Majeurs, avec le soutien de la Procure Générale, sont devenues plus fortes et compétentes dans leur travail. Comme mécanisme de coordination, Solidarité et Mission cherche à encourager la collaboration entre les Procures et à renforcer leur interaction avec d'autres acteurs clés impliqués dans la promotion du développement intégral, la défense de la justice et de la paix, et la protection de notre maison commune. Progressivement, des organisations issues de milieux clarétains offrent des services significatifs pour améliorer la dignité des individus et des communautés sur tous les continents.

[34] Créé en 2018 comme une initiative de la Famille Clarétaine, la Congrégation soutient également le Fonds SOS pour les Urgences et Catastrophes Naturelles. Le Préfet Général d'Apostolat coordonne sa gestion avec des représentants nommés par les Sœurs Missionnaires Clarétaines (RMI) et les Laïcs Clarétains.

[35] *Proclade Internazionale* (FPI), une ONG fondée par le Gouvernement Général en 2006 et légalement reconnue en Italie, travaille en étroite collaboration avec la Procure Générale de Missions. *Proclade Internazionale* a été reconnue comme un interlocuteur clé par divers organes des Nations Unies (ONU) axés sur les droits de l'homme, le changement climatique et les droits politiques, économiques et sociaux. Cette reconnaissance a permis à notre ONG de participer activement aux activités et

¹⁶ Il y a quelques critères pour demander de l'aide pour des projets approuvés et révisés par le Gouvernement Général après dialogue avec les supérieurs majeurs. Les Organismes Majeurs envoient leurs propositions, qui sont étudiées par le Conseil de la PGM deux fois l'année, les mois de mars et d'octobre. L'équipe de la PGM travaille pendant toute l'année en dialogue avec les Procures de Mission des Organismes Majeurs.

forums menés par l'ONU. En 2017, FPI a obtenu le statut consultatif spécial auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC). En mai 2021, Proclade Internazionale a été accréditée auprès du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), obtenant le statut d'observateur aux assemblées environnementales et à la branche du PNUE. Fin 2023, FPI a obtenu le statut d'observateur auprès de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

[36] La présence de la Congrégation aux Nations Unies (Clarétains à l'ONU) a été promue par les trois derniers Chapitres Généraux, avec deux objectifs principaux : premièrement, influencer les Nations Unies en amplifiant les voix des individus et des communautés et en plaidant pour des politiques et des décisions justes ; deuxièmement, informer les Clarétains et ceux qui partagent la vie et la mission des initiatives et projets de l'ONU, en soutenant ceux qui sont liés au charisme clarétain et aux valeurs évangéliques pour contribuer à la transformation du monde. Suite à l'accord du Chapitre Général de 2021, la Congrégation a élargi sa présence à l'ONU, précédemment coordonnée depuis New York, en incluant des bureaux à Nairobi en 2022 pour mieux aborder les questions environnementales et climatiques (cf. QC 86). La Congrégation discerne également, comme mandaté par le même Chapitre Général, comment améliorer son engagement avec les questions de droits humains, principalement coordonnées par l'ONU depuis Genève (Suisse). Bien que les Clarétains soient présents dans divers lieux de l'ONU, ils opèrent comme une équipe unifiée avec un coordinateur nommé par le Supérieur Général.

[37] À la suite d'un processus de discernement impliquant le Gouvernement Général, les Clarétains à l'ONU ont concentré leur attention sur quatre domaines principaux : (i) les migrants et les réfugiés ; (ii) les peuples autochtones ; (iii) la paix et la réconciliation ; et (iv) les questions écologiques. Ils collaborent également avec des partenaires pertinents pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), mis en avant par le Chapitre Général de 2021 (cf. QC 80-81). Participer aux activités de l'ONU nous permet d'amplifier les valeurs évangéliques et notre voix prophétique dans divers forums et contextes. Cependant, promouvoir les programmes de l'ONU ne signifie pas que nous sommes des agents de l'organisation ni que nous approuvons de manière critique ses politiques et sa rhétorique. Avec beaucoup d'autres, chrétiens et non chrétiens, nous cherchons à contribuer à la réforme des Nations Unies, que l'Église Catholique reconnaît comme essentielle et perfectible¹⁷.

¹⁷ FRANÇOIS (2015) *Rencontre avec les membres de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies* (25.09). Cf. ID. (2023) *Laudate Deum. A toutes les personnes de bonne volonté sur la crise climatique* (Exhortation apostolique, 4.10) 37, 43.

[III]

SOLIDARITÉ ET MISSION DANS LA CONGRÉGATION

[38] Le Chapitre Général de 2021 a accordé une grande importance aux questions liées à la Solidarité et Mission (SOMI) dans le Rêve de la Congrégation. Si nous croyons véritablement à notre appel à réaliser ce rêve d'ici 2027, où « le respect et la protection de l'intégrité de la création ont considérablement transformé notre mode de vie et « la lutte pour la justice, la construction de la paix et le souci du bien commun sont devenus des caractéristiques de notre spiritualité, de notre formation et de notre mission » (QC 80c), alors chaque aspect de notre vie doit être façonné par la SOMI. Comme le rappelle le pape François : «il n'y a pas de changement durable sans changement culturel, sans maturation du mode de vie et des convictions des sociétés, et il n'y a pas de changement culturel sans changement chez les personnes. (...) Nous devons cesser de sembler être conscients du problème, mais n'ayant pas, dans le même temps, le courage de faire des changements substantiels »¹⁸.

[39] Dans tous les domaines de la vie de la Congrégation (spiritualité, formation, économie, styles de gouvernance, vie communautaire...) et dans ses actions apostoliques, la SOMI doit constituer une présence significative et efficace. La SOMI est un thème transversal, comme l'affirment de nombreux documents des Chapitres et des assemblées des Organismes Majeurs, ainsi que des plans d'action et des projets personnels et communautaires. Les questions de Solidarité et Mission doivent être intégrées dans tous nos ministères, y compris les paroisses et églises, les initiatives éducatives, la prédication itinérante, les plateformes médiatiques, les instituts de vie consacrée et les maisons d'édition. La catéchèse et la prédication doivent fondamentalement donner la priorité à la SOMI, afin que son importance et son impact grandissent chaque jour (cf. FT 86).

[40] Vivre plus fidèlement notre vocation sera plus facile si nous abordons ces questions dans nos conversations avec les nombreux laïcs, les autres religieux et les personnes de bonne volonté avec lesquels nous interagissons (cf. QC 98). Une auto-évaluation régulière nous aidera à renforcer notre engagement avec enthousiasme et joie. Il ne s'agit pas seulement de souhaiter la transformation du monde et de tenter de faire le bien. Nous devons aussi apprendre de ceux qui sont formés et équipés pour diriger ce changement. Les avancées scientifiques et la sagesse accumulée par différentes cultures nous enrichissent considérablement.

[41] Il est inspirant de constater la collaboration croissante au sein de la famille clarétaine dans le cadre de la Solidarité et Mission (SOMI), où la Congrégation travaille aux côtés des unions internationales de religieux hommes et femmes. Cela exige un travail d'équipe à l'échelle mondiale, avec des communautés clarétaines unissant leurs forces avec des organisations chrétiennes et non chrétiennes, ainsi que

¹⁸ FRANÇOIS (2023) *Laudate Deum*, 56. 70.

des groupes religieux et laïcs. Le résultat est un réseau de partenariats qui crée des synergies et contribue à la transformation de la société.

AU NIVEAU GÉNÉRAL

L'ÉQUIPE GÉNÉRALE SOMI

Composition

[42] L'Équipe Générale SOMI est composée de membres clés qui coordonnent et soutiennent les efforts de la Congrégation en matière de Solidarité et Mission. Cela inclut le Préfet Général d'Apostolat et d'autres personnes nommées par le Supérieur Général des Missionnaires Clarétains, telles que : (i) le Secrétaire Général pour la Justice, la Paix et l'Intégrité de la Création (JPIC) ; (ii) le Procureur Général de Missions ; (iii) les membres de « Clarétains à l'ONU ».

[43] D'autres membres, tels que le Vice-Procureur Général de Missions ou le Secrétaire Général Adjoint de JPIC, nommés par le Supérieur Général, peuvent également faire partie de l'Équipe Générale SOMI.

[44] Le Préfet Général d'Apostolat sera le Coordinateur de l'Équipe Générale SOMI. Si ce n'est pas le cas, une autre personne sera désignée par le Supérieur Général.

Fonctions et organisation

[45] Les principales fonctions de l'Équipe Générale SOMI sont les suivantes :

[i] Promouvoir et coordonner les options congrégationnelles dans les domaines de la SOMI, en mettant l'accent sur les résolutions de chaque Chapitre Général pour orienter les efforts de la SOMI.

[ii] Maintenir un dialogue et une collaboration avec les Clarétains et leurs partenaires, et encourager des processus participatifs d'analyse, de réflexion, de discernement et d'action.

[iii] Réfléchir sur la vie de la SOMI dans la Congrégation et sur la pratique de la SOMI à différents niveaux, y compris Général, Conférences et Organismes Majeurs.

[iv] Animer les réflexions et les ministères de la SOMI dans les communautés clarétaines et les plateformes apostoliques, en renforçant l'engagement pour le développement humain intégral et l'écologie intégrale (cf. LS 137-162) ainsi que la sensibilisation aux questions de la SOMI (cf. *supra*, nn. 20, 23).

[v] Articuler des projets et des actions en intégrant le plaidoyer, la promotion et les projets de développement en ligne avec la Doctrine Sociale de l'Église Catholique et les Objectifs de Développement Durable (ODD) (cf. QC 81).

[vi] Encourager les Organismes Majeurs à promouvoir des programmes de volontariat.

[vii] Élaborer, à travers un processus participatif, un plan stratégique congrégationnel pour la SOMI, qui sera évalué tous les trois ans.

[viii] Planifier et proposer des programmes de formation et le Calendrier Général SOMI annuel des CMF.

[ix] Offrir des suggestions opportunes pour des actions et des politiques au Gouvernement Général.

[x] Présenter chaque année au Gouvernement Général un rapport sur l'expérience de la SOMI dans la Congrégation, ainsi que le plan d'action et le budget de l'Équipe Générale SOMI.

[xi] Coordonner le contenu du site web et de la newsletter SOMI générale, et évaluer périodiquement la présence de la SOMI sur les réseaux sociaux avec l'Équipe Générale de communication de la Congrégation (iClaret).

[46] L'Équipe Générale SOMI se réunira au moins deux fois par an, soit en personne, soit en ligne. L'Équipe tiendra au moins une réunion en présentiel tous les trois ans.

[47] Au moins une fois par an, l'Équipe Générale SOMI organisera une réunion avec les coordinateurs SOMI des Conférences de la Congrégation (cf. *infra*, nn. 61-62).

[48] Étant donné que le Secrétariat de JPIC, la Procure de Missions, la *Fondazione Proclade Internazionale* et les Clarétians à l'ONU disposent de leurs propres budgets annuels, le Préfet général d'Apostolat tiendra compte des besoins particuliers de l'Équipe Générale SOMI. Un budget annuel sera préparé par l'Équipe et présenté au Gouvernement général pour approbation, garantissant ainsi la transparence et la responsabilité dans le financement.

LE CONSEIL GÉNÉRAL SOMI

Composition

[49] Le Conseil Général SOMI est constitué de l'Équipe Générale SOMI, des Coordinateurs SOMI des Conférences et d'un ou deux représentants supplémentaires de chaque Conférence. Ces derniers, après consultation de l'Équipe Générale SOMI, sont nommés par le Supérieur Général.

Fonctions et organisation

[50] Le Conseil Général SOMI aide l'Equipe Générale SOMI :

[i] à développer et à remplir les responsabilités de l'Equipe telles qu'exposées précédemment (cf. supra, n. 45).

[ii] à mieux connaître et à comprendre plus profondément les réalités de la SOMI dans les Organismes Majeurs.

[iii] à promouvoir les relations et le travail d'équipe entre les Organismes, les instances et les institutions, garantissant que le travail de la SOMI est interconnecté et cohérent à travers les régions et les niveaux de la Congrégation.

[51] Le Conseil Général SOMI tiendra au moins une réunion en ligne par an. Une réunion en présentiel sera organisée tous les six ans.

[52] Les Conférences des Organismes Majeurs sont invitées à contribuer aux besoins du Conseil. Le Gouvernement Général apportera son soutien financier aux frais du Conseil afin d'assurer l'accomplissement efficace de ses fonctions.

AU NIVEAU DES CONFÉRENCES

LES COMMISSIONS SOMI AU NIVEAU DES CONFÉRENCES

[53] Il est recommandé d'établir ces commissions au sein de chaque Conférence, afin de renforcer l'impact du travail de la SOMI au niveau régional.

Fonctions

[54] Les principales fonctions des Commissions sont les suivantes :

[i] Animer les ministères de la SOMI. Les commissions sont chargées d'encourager les Missionnaires Clarétains de la région de la Conférence à renforcer leur engagement envers le développement humain intégral et l'écologie intégrale à travers les initiatives de la SOMI.

[ii] Sensibiliser les Clarétains et leurs positions à s'engager plus profondément dans les questions de la SOMI.

[iii] Orienter les projets et actions de la Conférence en intégrant les éléments de plaidoyer et de développement conformément à la Doctrine Sociale de l'Église Catholique et aux ODD.

[iv] Proposer à l'équipe coordinatrice de la Conférence des actions, politiques et programmes de formation continue pour promouvoir le travail de la SOMI.

[v] Encourager les Organismes Majeurs à soutenir les volontaires et les jeunes, en favorisant leur engagement dans les projets de la SOMI.

[55] La Commission SOMI de la Conférence désignera trois membres qui seront les personnes de contact avec le Secrétariat général de JPIC, la Procure générale de Missions et les Clarétains à l'ONU.

Composition

[56] Le nombre de membres dépendra de la taille de la Conférence.

[57] Chaque Organisme Majeur doit avoir au moins un représentant au sein de la Commission.

[58] L'équipe coordinatrice de la Conférence désignera au moins un des préfets d'apostolat des Organismes Majeurs comme membre de la Commission SOMI de la Conférence.

[59] La Commission SOMI de la Conférence devrait inclure des hommes et des femmes avec des expériences variées (Procureurs de Missions, Coordinateurs de JPIC, experts, personnes liées au travail social, aux ONG, etc.).

Économie

[60] La Commission de la Conférence disposera d'un budget annuel. Les Supérieurs Majeurs de la Conférence détermineront comment répondre aux besoins financiers de la Commission.

LES COORDINATEURS SOMI DES CONFÉRENCES

[61] L'équipe coordinatrice de la Conférence clarétaine veillera à ce que la Conférence ait un Coordinateur SOMI, qui sera membre de la Commission SOMI de la Conférence. Il/elle sera chargé(e) de maintenir le contact avec l'Equipe Générale SOMI, l'équipe coordinatrice de la Conférence clarétaine et les préfets d'apostolat des Organismes Majeurs de la Conférence.

[62] Le budget de la Commission SOMI de la Conférence devra prévoir un soutien financier pour que le Coordinateur SOMI de la Conférence puisse accomplir sa mission. Cela garantit que le coût ne retombe pas sur son Organisme ou sa communauté religieuse s'il/elle est une personne consacrée, ni sur sa famille s'il/elle est laïc/laïque.

LES RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES SOMI DES CONFÉRENCES

[63] Les réunions SOMI des Conférences sont des moments particulièrement adaptés pour:

- [i] Favoriser la coordination et les projets communs potentiels.
- [ii] Promouvoir la formation continue et l'échange d'expériences.
- [iii] Analyser ensemble la réalité et les besoins du continent.

[64] Les réunions SOMI des Conférences devraient avoir lieu au moins une fois tous les trois ans. La participation de tous les Organismes majeurs est fortement recommandée.

[65] Un représentant de l'Equipe Générale SOMI participera à ces réunions.

AU NIVEAU DES ORGANISMES MAJEURS (PROVINCES ET DÉLÉGATIONS)

SOMI DANS LES ORGANISMES MAJEURS

[66] Le Supérieur majeur et son conseil ont la responsabilité principale de promouvoir et d'animer la Solidarité et Mission (SOMI) au sein de leur Organisme Majeur respectif. Ils sont chargés d'encourager les Clarétains, les communautés et les positions à vivre activement les aspects SOMI de notre foi et vocation.

[67] Le Chapitre général de 2021 a encouragé à consolider les structures et objectifs SOMI au niveau des Organismes Majeurs (cf. QC 81). Toutes les Provinces et Délégations doivent mettre en pratique les points suivants :

- [i] Garantir que chaque Organisme Majeur dispose d'une Procure de Missions (cf. Dir 123) en bonne relation continue avec la Procure Générale de Missions, en évitant les changements fréquents de procureur des missions.
- [ii] Engager activement les Clarétains et les communautés chrétiennes dans les initiatives de Justice, Paix et Intégrité de la Création (JPIC) (cf. Dir 113).¹⁹

¹⁹ Dans la plupart des Organismes Majeurs, l'animation de JPIC ne peut pas être la tâche d'une seule personne. La constitution d'équipes de JPIC locales, zonales et de l'Organisme Majeur est fortement conseillée.

[iii] Collaborer avec les Clarétains à l'ONU en profitant des opportunités de plaider et de développement.²⁰

[iv] Remercier la générosité de nombreuses personnes impliquées dans le volontariat, en promouvant leur organisation et en augmentant le nombre de volontaires, en particulier parmi les jeunes.

[v] Garantir une forte présence de la Solidarité et Mission dans toutes les plateformes apostoliques (paroisses, écoles, médias, etc.).

[vi] Favoriser les réseaux entre les groupes, commissions et plateformes apostoliques.

[vii] Intégrer les thèmes SOMI dans les programmes de formation initiale et continue (cf. QC 82).

[viii] Considérer les valeurs SOMI dans la planification économique et la vie communautaire (cf. QC 21).

[68] En écoutant les suggestions de l'Equipe Générale SOMI, chaque Organisme Majeur est appelé à organiser la SOMI en discernant la manière la plus efficace de :

[i] S'engager dans l'écologie intégrale, la sensibilisation et la mise en pratique de la Doctrine Sociale de l'Église, ainsi que l'application des ODD (cf. QC 81).

[ii] Coordonner et interconnecter la Procure de Missions, la JPIC, les relations avec les Clarétains à l'ONU et tous les groupes et les organisations associés à la SOMI.

[69] Chaque Organisme majeur doit avoir un Coordinateur de JPIC (cf. Dir 113), un Procureur de Missions (cf. Dir 123), et une personne responsable des relations entre l'Organisme Majeur et les Clarétains à l'ONU. Chaque Organisme déterminera combien de personnes doivent occuper ces rôles, mais en aucun cas ces fonctions ne doivent rester vacantes. Il est conseillé qu'aucune personne n'assume deux ou plusieurs de ces responsabilités.

[70] Dans les Organismes Majeurs présents dans plusieurs pays, une attention particulière doit être portée à la SOMI dans chacun d'eux.

[71] Il est recommandé d'avoir un Conseil consultatif SOMI au sein de chaque Organisme Majeur (cf. infra, nn. 79-80).

²⁰ L'enrichissement peut se produire dans les deux sens. L'information offerte par l'Organisme Majeur aide les Clarétains à l'ONU dans leur tâche. Les Clarétains aux Nations Unies peuvent aider dans des manières très diverses les Organismes Majeurs et les personnes les plus démunies.

[72] L'inclusion de personnes impliquées dans la SOMI dans les divers conseils de l'Organisme Majeur (spiritualité, formation, économie, apostolat...) est fortement recommandée (cf. QC 80c).

[73] Les Organismes Majeurs sont encouragés à participer aux initiatives des Églises locales, offrant leur soutien et en promouvant particulièrement l'engagement des jeunes, des femmes et des laïcs à tous les niveaux (local, régional, etc.).

LES COORDINATEURS SOMI AU NIVEAU DES ORGANISMES MAJEURS

[74] Le Préfet d'Apostolat est le Coordinateur SOMI de l'Organisme Majeur. Dans le cas où le Supérieur Majeur et son Conseil estiment que cela n'est pas possible ou opportun, une autre personne (homme ou femme) doit être nommée pour exercer cette fonction.²¹

Fonctions

[75] Le rôle du Coordinateur SOMI de l'Organisme Majeur consiste à coordonner et à animer les activités au sein de l'Organisme, en veillant à une collaboration entre les différents secteurs tels que la Procure de Missions, la JPIC et les ONG. Une communication régulière entre le Coordinateur SOMI de l'Organisme Majeur, le Coordinateur SOMI de la Conférence et l'Équipe Générale SOMI est essentielle.

[76] Maintenir une communication fréquente avec le Coordinateur SOMI de la Conférence et sa Commission, afin de promouvoir la participation de l'Organisme Majeur dans des projets communs et la vie de la Conférence.

[77] Maintenir une communication fréquente avec l'Équipe Générale SOMI (Secrétariat de JPIC, Clarétains à l'ONU, Procure Générale de Missions).

[78] Veiller à ce que l'Organisme Majeur entretienne une relation avec les Clarétains à l'ONU et participe régulièrement à leurs projets et initiatives.²²

LES CONSEILS CONSULTATIFS SOMI DES ORGANISMES MAJEURS

[79] Il est recommandé aux Organismes Majeurs de constituer des Conseils Consultatifs SOMI, chargés de superviser les questions SOMI, de cultiver des engagements personnels et communautaires, et de promouvoir le réseautage entre groupes, projets et communautés.

²¹ Si tel est le cas, les rôles de la personne nommée ainsi que ses rapports avec le Préfet d'Apostolat doivent être clairement établis.

²² Au cas où personne n'aurait été chargé de le faire, le coordinateur SOMI de l'Organisme Majeur est la personne de référence ordinaire avec les Clarétains à l'ONU.

[80] Il est conseillé que ces Conseils incluent des laïcs, des jeunes, des femmes et des personnes impliquées dans diverses réalités et expériences SOMI, afin d'assurer une perspective diversifiée et inclusive dans les processus décisionnels.

[81] Cette approche structurée de la SOMI au niveau des Organismes Majeurs garantit que les Missionnaires Clarétains restent unis dans leur engagement pour la justice sociale, le développement humain, l'écologie intégrale et la promotion de la Doctrine Sociale de l'Église, tout en favorisant la collaboration et le réseautage au sein de la Congrégation.

Ces lignes directrices ont été officiellement approuvées par le Supérieur Général et son Conseil le 31 octobre 2024, établissant un cadre clair pour la Solidarité et la Mission au sein de la Congrégation Clarétaine.

ABRÉVIATIONS

CC - Constitutions des Missionnaires Clarétains.

CCNUCC (UNFCCC) - Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Dir - Directoire des Missionnaires Clarétains.

ECOSOC - Conseil Economique et Social des Nations Unies.

EG - Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* (2013).

EMP - Déclaration du 22^{ème} Chapitre Général *En Mission Prophétique* (1997).

EV - Encyclique *Evangelium Vitae* (1995).

FPI - *Fondazione Proclade Internazionale*.

FT - Encyclique *Fratelli Tutti* (2020).

GE - Exhortation apostolique *Gaudete et Exsultate* (2018).

GPF - Plan Général de Formation (2020).

GS - Constitution *Gaudium et Spes* du Concile Vatican II (1965).

JPIC - Justice, Paix et Intégrité de la Création.

LD - Exhortation apostolique *Laudate Deum* (2023).

LS - Encyclique *Laudato Si'* (2015).

HBC - Déclaration du 24^{ème} Chapitre Général *Hommes qui Brûlent de Charité* (2009).

MICLA - Conférence des Organismes Majeurs d'Amérique et des Caraïbes des Missionnaires Clarétains.

MS - Déclaration du 25^{ème} Chapitre Général *Missionari Sumus* (2015).

ODD - Objectifs de Développement Durable.

ONG - Organisation Non Gouvernementale.

ONU - Organisation des Nations Unies.

PGM - Procure Générale de Missions.

PNUE (UNEP) - Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

PQAV - Déclaration du 23^{ème} Chapitre Général *Pour Qu'ils Aient la Vie* (2003).

QC - Déclaration du 26^{ème} Chapitre Général *Querida Congregación* (2021).

SOMI - Solidarité et Mission.